

Avis adopté

Séance plénière du 15 février 2023

Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements

Déclaration du groupe CFE-CGC

Dans un monde énergétique en pleine mutation technologique et marqué par les incertitudes géopolitiques, la CFE-CGC défend un modèle français de transition qui répond au défi climatique en amplifiant la réduction des émissions des gaz à effet de serre, à l'impératif économique en renforçant la compétitivité de l'économie française et en diminuant la consommation des énergies fossiles importées pour assurer la souveraineté du pays, à la dynamique sociale par le développement des emplois, par les transitions professionnelles, par la préservation du pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité énergétique.

Après un premier avis sur la gouvernance de la SFEC par la commission Environnement, nous saluons les travaux menés par la commission Economie et Finances et remercions son président, l'administration et la rapporteure.

Notre groupe se félicite par ailleurs de la rédaction retenue pour la préconisation 7. En effet, nous n'étions pas en faveur de la proposition initiale d'une fusion du livret A et du LDDS car ces deux livrets servent à financer des objectifs bien distincts. Aussi, même s'ils peuvent s'entrecroiser (travaux d'économies d'énergies dans les logements...), ils ne doivent pas être confondus. Le risque, en fusionnant les deux, pourrait être de gommer leurs spécificités, le livret A servant d'abord à financer le logement social, secteur qui a ses problématiques propres, tandis que le LDDS a notamment pour vocation de financer les travaux d'économie d'énergie, les PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. La vigilance était de mise et l'atterrissage final convient à notre groupe.

En complément de cette préconisation, il aurait pu être proposé la création d'un fonds spécifique obligatoire à partir de 10 salariés dans le plan d'épargne d'entreprise sur le modèle du plan épargne retraite avec un abondement très incitatif.

Enfin, nous apportons notre soutien à la préconisation 6, sur la récupération de la plus-value foncière générée par l'investissement dans les infrastructures pour faciliter le financement des projets verts pour les collectivités locales, à l'exclusion de la résidence principale. Cette exclusion nous paraît, en effet, importante puisque les projets durables, notamment de rénovation, peuvent également être initiés et portés par les propriétaires en toute complémentarité des projets menés par les collectivités locales.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.